

# VILLE DE LAMBALLE

\*.\*.\*.\*.\*.\*

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MERCREDI 24 MARS 2010, à 18 H 30

<p style="text-align: center;"><b>PROCÈS-VERBAL</b> <b>RELEVÉ DE CONCLUSIONS</b></p>
--

Le 12 mars 2010, le Conseil Municipal a été convoqué en séance pour le 24 mars 2010 à 18 H 30, à l'Hôtel de Ville.

La séance est ouverte sous la présidence de **M. Loïc CAURET, Maire de LAMBALLE.**

**PRÉSENTS :**

M. CAURET Loïc, Maire.

Mme Lydie PHILIPPE (et Maire délégué), MM. Roland LOUET, Arsène KERAUFFRET, Joël LEHERISSEY, Mme Marie-Christine CLERET (et Maire délégué), M. Jean-Pierre LE GUEVEL, Mme Christine PRUNAUD , M. Denis MICHELET et Mme Paulette DOBET-PINCEMIN, Adjointes.

M. Christian NESTOUT et Mme Danielle AUBRY, Maires délégués.

Mme Simone PANSART, Mmes Marie-Madeleine PHILIPPE, Catherine GESBERT, Laurence URVOY, MM. Jean-François BENOIT, Jean-Yves RICHARD, Bernard MOREL, Mmes Chantal BOUEXIERE, Maryvonne CREHIN, M. Philippe HERCOUET, Mme Pascale LANGUILLE, M. Yves CLEMENT, Mmes Rosanne MAHE, Nicole COLAS, Véronique DELAITRE, MM. Stéphane de SALLIER DUPIN, Thierry GAUVRIT, Philippe JUGON et Mme Nathalie BOUZID, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXUSES :**

M. Roger ROUILLE, Conseiller Municipal, représenté par M. Loïc CAURET, Maire.  
M. Jean-Paul COLLEU, Conseiller Municipal.

**SECRETARE** : M. Christian NESTOUT

\*.\*.\*.\*.\*.\*

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30. Il fait l'appel puis confirme à l'assemblée que la première question de l'ordre du jour sur les inondations n'est qu'une simple information et qu'un point est rajouté en question diverse : 12) "Quai des rêves" : annulation de spectacles et remboursement de billetterie.

Par ailleurs, avant d'aborder la première question, au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Monsieur Stéphane de SALLIER DUPIN pour son élection au Conseil régional. Il propose ensuite aux conseillers, une minute de silence pour honorer la mémoire de Jacqueline CHEVE, Directrice du Foyer-logement en disponibilité, Sénatrice et Conseillère régionale, décédée le 15 mars dernier.

1 - **INONDATIONS - ETAT DES LIEUX -PERSPECTIVES**

**RAPPORTEUR** : Mr Loïc CAURET

Le Conseil Municipal prend acte des informations présentées par Monsieur le Maire sur la gestion et la prévention des inondations survenues à LAMBALLE les 27 et 28 février dernier.

2 - **TRANSFERT DE LA COMPETENCE "TOURISME" A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**RAPPORTEUR** : Joël LEHERISSEY

Pour notre territoire, l'intervention touristique est aujourd'hui essentiellement centrée sur la commune de LAMBALLE, ce qui restreint ses leviers de développement au regard d'un potentiel plus large. L'élargissement de cette action touristique au niveau communautaire étant apparu nécessaire, le Conseil Municipal décide le transfert de la compétence "tourisme" à la Communauté de Communes. Cette nouvelle compétence prendra effet à la date de notification de l'arrêté préfectoral prononçant son transfert.

3 - **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG BRETAGNE ET LA VILLE DE LAMBALLE**

**RAPPORTEUR** : Loïc CAURET

En collaboration avec l'Etablissement Français du Sang (EFS) Bretagne et l'association locale des donateurs de sang bénévoles, la Ville participe activement aux actions de promotion du don de sang et de ses valeurs. Afin de formaliser ce partenariat, le Conseil Municipal approuve la convention à passer avec l'EFS pour promouvoir le don du sang à LAMBALLE qui reçoit le titre "d'ambassadeur" : ambassadeur du don de sang.

4 - **FESTIVAL DE LA CITOYENNETE 2010 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE MADAME IGUNET**

**RAPPORTEUR** : Christine PRUNAUD

Le Conseil Municipal décide la prise en charge par la Commune, des frais de déplacement de Madame Valérie IGUNET, Historienne, intervenant dans le cadre du Festival de la Citoyenneté 2010. Le montant de ces frais est estimé à 400 €.

5 - **AFFAIRES CULTURELLES : CONVENTION AVEC L'HARMONIE DE LAMBALLE ET L'ECOLE DE MUSIQUE : AVENANT**

**RAPPORTEUR** : Joël LEHERISSEY

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Joël LEHERISSEY, Adjoint délégué à la Culture, à signer un avenant prolongeant d'une année, la convention de partenariat triennale passée en 2007 entre l'Amicale de l'Harmonie de LAMBALLE, l'Ecole de Musiques et de Danse du Penthièvre (EMDP) et la Ville de LAMBALLE.

6 - **AFFAIRES FONCIERES**

**RAPPORTEUR** : Jean-Pierre LE GUEVEL

**A) ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE 142 BL N° 154, AU LIEU-DIT « LE PLESSIX », APPARTENANT AUX CONSORTS LUCAS.**

La parcelle 142 BL n° 154 appartenant aux Consorts LUCAS, correspond à l'emplacement du monument aux morts dit « du Plessix » sur la Commune Associée de Maroué. Afin de régulariser cette situation, le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle concernée auprès des propriétaires actuels qui ont donné leur accord pour la céder à la Commune, à l'euro symbolique.

**B) CESSION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE SAINT SAUVEUR À LAMBALLE, AU PROFIT DE MONSIEUR ALBERT FLEURY**

Monsieur Albert FLEURY, domicilié 11 rue Saint-Sauveur à LAMBALLE, a fait savoir qu'il souhaitait acquérir une portion d'environ 150 m<sup>2</sup> du terrain communal cadastré AD 69 jouxtant sa propriété. Considérant le fait que cette portion de terrain n'est d'aucune utilité pour la Commune, le Conseil Municipal accepte de la céder à Monsieur FLEURY, pour le prix de 4 600 euros.

7 - **AMENAGEMENT DE LA ZONE 49 NAr DU PLAN LOCAL D'URBANISME - RUE DE DAHOUE- LE PONT GROSSARD : ACQUISITION DE TERRAINS**  
**RAPPORTEUR** : Jean-Pierre LE GUEVEL

Dans le cadre de l'aménagement des zones à urbaniser au lieu-dit le Pont Grossard (zones NAr n°49 et 50 du PLU), un accès est prévu depuis la rue de Dahouët. Cette future voie, sur la zone NAr n° 49, doit traverser deux propriétés privées pour accéder au terrain de l'opération de lotissement de la Sarl "Concept-Ty" sur la zone NAr n° 50 (lotissement autorisé). C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de Monsieur Christian ROUXEL, la parcelle AC 308, d'une superficie de 144 m<sup>2</sup>, pour la somme de 1.440 € net vendeur et auprès de Monsieur et Madame Daniel BERTRAND, la parcelle AC 243, d'une superficie de 142 m<sup>2</sup>, pour le prix de 1.420 € net vendeur.

8 - **LOTISSEMENT ARTISANAL DE LA SARL "STP" A LANJOUAN : CONVENTION DE TRANSFERT DANS LE DOMAINE COMMUNAL ET DE PARTICIPATION FINANCIERE DE PRE-EQUIPEMENT DE L'OPERATION**  
**RAPPORTEUR** : Denis MICHELET

La Sarl "STP" va déposer une demande de permis d'aménager pour un lotissement artisanal de 11 lots sur un terrain de la zone d'activités de Lanjouan situé rue de la Saudraie à La Poterie. Dans le cadre de cette opération, il y a lieu de prévoir la réalisation du pré-équipement en réseaux en liaison avec les travaux d'aménagement par "LAMBALLE-COMMUNAUTE" de la rue de la Saudraie, ainsi qu'une participation pour la mise aux normes du bassin d'orage existant de la zone. En parallèle, le lotisseur a sollicité le transfert dans le domaine communal des équipements communs du lotissement après achèvement des travaux. Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de ce transfert et approuve la convention à intervenir entre le lotisseur, "LAMBALLE-COMMUNAUTE" et la Ville de LAMBALLE, fixant les modalités de participation financière et les conditions de cession des voies et réseaux.

9 - **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE (SDE) DES COTES D'ARMOR - MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC A TREGOMAR**  
**RAPPORTEUR** : Denis MICHELET

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) des Côtes-d'Armor relatif aux travaux de mise en conformité du réseau d'éclairage public à réaliser dans le cadre de l'opération de renforcement/effacement d'ERDF, rues Colline et Claire Fontaine à Trégomar.

10 - **DENOMINATION DE RUES**  
**RAPPORTEUR** : Jean-Pierre LE GUEVEL

Conformément aux propositions de la Commission communale d'Urbanisme réunie le 18 mars 2010, le Conseil Municipal décide de dénommer comme suit, les voies suivantes du lotissement de la Roncière 3 à Maroué (extension du lotissement pour le projet d'éco-quartier) :

- **rue de Quenguen**, pour la voie principale de l'éco-quartier (correspondant au prolongement de l'amorce existante de cette voie déjà dénommée rue de Quenguen par délibération du 21 janvier 2004) ;
- **rue des Cordiers**, pour la section de voie desservant les lots C1 à C 8.

11 - **INFORMATION SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE EN 2009**  
**RAPPORTEUR** : Mr Loïc CAURET

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la communication de Monsieur le Maire sur les actes concernant les marchés publics passés en 2009 selon la procédure adaptée, en vertu des délégations que lui a conféré le Conseil Municipal.

12 - **QUESTIONS DIVERSES**

**"QUAI DES REVES" : ANNULATION DE SPECTACLES ET REMBOURSEMENT DE BILLETTERIE**  
**RAPPORTEUR : Mr Joël LEHERISSEY**

Pour raisons personnelles liées à ses fonctions d'ambassadeur, Manu DIBANGO a annulé ses spectacles des 3 et 4 avril 2010 au "Quai des rêves". Ce type de situation ne s'étant jamais produit, le Conseil Municipal décide de formaliser la procédure de remboursement des billets par mandat administratif dans le cas d'annulation de représentations, de dédommager les personnes concernées en leur permettant, outre le remboursement de leur billet, de disposer du tarif réduit sur deux spectacles de la saison en cours (et exceptionnellement sur l'ensemble des spectacles de fin de saison pour le concert annulé de Manu DIBANGO).

\*.\*.\*.\*.\*.\*.\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures.

Extrait affiché en mairie le 30 mars 2010.

Délibérations du Conseil Municipal transmises à la Préfecture, affichées en mairie et notifiées le 30 mars 2010.

